

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°72-309 du 20 novembre 1972

portant nomination des Commissaires aux
Comptes et du Contrôleur d'Etat de la
Société Nationale Agricole pour le Coton
(S O N A C O)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du
Gouvernement;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du gouvernement ;
VU le Décret n°71-238 du 6 décembre 1971, portant approbation des
Statuts de la Société d'Etat dite Société Nationale Agricole pour
le Coton ;
SUR proposition du Ministre de l'Economie et des Finances;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommés Commissaires aux Comptes de la Société Nationale
Agricole pour le Coton :

MM. - Charles GONCALVES, Inspecteur des Impôts
- Justin KOUASSI, Inspecteur des Impôts.

Article 2.- Est nommé Contrôleur d'Etat auprès de la Société Nationale Agricole
pour le Coton :

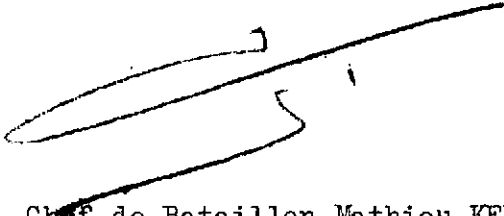
Mr.- Paul GONCALVES, Inspecteur des Finances.

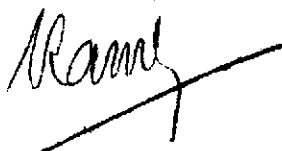
Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 20 novembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU



Ampliations : IR 6 - CS 6 - MEF 6 -
MDRC 4 - SGG 4 - SONACO 4 - IAA-DCCT 2
ACDN-CNI-IGF-Gde Chanc. 4 - Intéres. 3
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.

Intendant Militaire Thomas LAHAMI